

LA CRÉATION MONÉTAIRE

INTRODUCTION

Créer de la monnaie signifie mettre en circulation une nouvelle quantité de monnaie. La création de monnaie provient principalement de l'octroi de crédits par les banques. Ce pouvoir, cependant, n'est pas illimité.

1. MÉCANISME DE LA CRÉATION MONÉTAIRE

A. Le mécanisme comptable de base

Création de monnaie : lorsqu'une banque accorde un crédit à un client, elle inscrit à l'actif de son bilan la créance qu'elle possède sur ce client ; elle inscrit également au passif de son bilan, la somme mise à disposition du client sur son compte à vue.

Au moment où la banque accorde un crédit elle n'est pas tenue de disposer des liquidités correspondantes : elle peut réaliser cette opération sans avoir l'équivalent en caisse ! (*ainsi, ce sont les crédits qui font les dépôts*).

Destruction de monnaie : ces opérations comptables sont annulées à l'échéance des crédits lorsque ceux-ci sont remboursés ; le remboursement d'un crédit entraîne une destruction de monnaie.

Création nette de monnaie : en fait, dans une économie en expansion, au cours d'une période donnée, il y a sans cesse création et destruction monétaires ; comme la masse des nouveaux crédits excède généralement la masse des remboursements, il y a toujours une création nette de monnaie.

B. Les acteurs de la création monétaire

Les banques commerciales

La création monétaire par les banques s'effectue de trois façons différentes :

- les crédits aux entreprises et aux particuliers : la banque crée de la monnaie scripturale par une inscription au crédit du compte à vue ouvert dans sa comptabilité au nom de l'entreprise ou du particulier.

- **les concours à l'Etat** : pour permettre à l'Etat de faire face aux décalages entre les recettes et les dépenses publiques, au cours de l'exécution du budget, ou pour assurer le financement d'un déficit budgétaire, la banque peut être amenée à accorder des avances, ou concours à l'Etat.
- **les opérations sur devises** : les banques transforment en monnaie nationale les devises ramenées par les exportateurs (création de monnaie) et inversement transforment la monnaie nationale en devises nécessaires aux règlements des importateurs (destruction de monnaie).

La Banque centrale

La Banque de France ne crée réellement de la monnaie que par les avances directes qu'elle consent au Trésor. Par contre, elle émet deux sortes de monnaie indispensables au processus de création monétaire : les billets de banque et la monnaie scripturale constituée par les soldes créditeurs des comptes des banques commerciales et du Trésor dans sa comptabilité.

Le Trésor public

Le rôle du Trésor public dans la création monétaire est moins important sans être pour autant négligeable :

- d'une part, le Trésor public a le privilège de la frappe de la monnaie divisionnaire ;
- d'autre part, il participe directement à la création monétaire par le biais des comptes courants postaux (le mécanisme est le même que celui des dépôts bancaires).

2. LES LIMITES DE LA CRÉATION MONÉTAIRE

Les banques ne peuvent créer indéfiniment de la monnaie, dans la mesure où elles doivent, à tout moment, être capables de convertir la monnaie qu'elles créent (monnaie scripturale) en une autre monnaie (monnaie fiduciaire).

L'existence de fuites : Le public va effectuer sur ses dépôts un certain nombre de ponctions car il a sa disposition, pour assurer ses règlements, d'autres monnaies que la seule monnaie scripturale. On parle de "fuites" vers d'autres monnaies (vers les billets, les devises, d'autres banques).

La nécessité de détenir une réserve de monnaie banque centrale : Les banques commerciales ne peuvent accorder un crédit supplémentaire que si elles disposent d'une quantité de monnaie banque centrale suffisante pour pouvoir faire face aux demandes qu'on peut leur adresser et éviter ainsi le manque de liquidité.

Le contrôle de la Banque centrale : La Banque centrale, qui dispose du monopole d'émission des billets, peut alors agir sur le volume de monnaie pouvant être créée par les banques commerciales en modifiant les conditions de refinancement (en jouant sur le niveau du taux directeur) ou en instituant un système de réserves obligatoires plus ou moins contraignant.

Si les banques commerciales disposent d'un montant de monnaie banque centrale supérieur à ce qui leur est nécessaire pour satisfaire les demandes de billets de leur clientèle et pour constituer éventuellement les réserves obligatoires, elles pourront accroître le volume de crédits qu'elles accordent.

3. LA MESURE DE LA MASSE MONÉTAIRE

Dans une économie, la quantité de monnaie qui circule à un moment donné – c'est-à-dire celle qui n'est pas détenue par les institutions financières, mais par les agents non financiers - est un indicateur économique important. La variation de cet indicateur renseigne sur l'évolution future des prix et conditionne par conséquent la conduite de la politique monétaire.

La mise en place de la zone euro a conduit la Banque centrale européenne à définir de nouveaux agrégats monétaires M1, M2, M3, se substituant aux anciens agrégats nationaux. Dorénavant, **la masse monétaire est mesurée par l'agrégat M1**, c'est-à-dire l'ensemble des billets, pièces, et dépôts à vue directement utilisables dans les transactions par les agents économiques.